

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CE10

présenté par
Mme Thomin, M. Potier, Mme Battistel, M. Benbrahim, M. Delaporte, M. Echaniz, M. Lhardit,
M. Naillet et Mme Rossi

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	15 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	0
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	15 000 000
TOTAUX	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à augmenter de 15 millions d’euros les crédits alloués à la communication de l’Agence Bio ainsi qu’à la structuration du Fonds Avenir Bio.

Les fermes et filières biologiques éprouvent une crise de plusieurs années, face à l'inflation et l'augmentation des coûts de production dans un contexte géopolitique et commercial durablement incertain. Les débouchés dans certains points de vente se sont faits plus rares, notamment en grandes surfaces, incitant même parfois au déclassement de la production vers le conventionnel, sans que la rémunération aux producteurs suive.

La promotion et la publicité des productions biologiques auprès des consommateurs constituent donc des voies de relance de la vente de produits biologiques dans notre pays (qui est actuellement 6 % inférieure aux ventes en bio de l'année 2020). En 2024, le Gouvernement a souhaité, avec l'appui et le soutien des organisations professionnelles représentatives des producteurs et filières biologiques, construire une campagne de communication. La loi de finances 2024 avait même ouvert 5 millions d'euros supplémentaires pour consolider ces actions de communication.

Cependant, le Gouvernement a choisi de retirer 5 millions d'euros au budget de la campagne de communication, revenant ainsi sur les engagements qui avaient été effectués par la Ministre Annie Genevard, avant même le lancement de la campagne « C'est Bio la France ! » le 22 mai 2025. Cette date coïncidait avec les 40 ans du Label Agriculture Biologique, et donc les 40 années d'engagement de l'État dans l'encadrement et la promotion de ce mode de production. Ce retrait de financement laisse les familles professionnelles de l'agriculture bio dans la confusion et l'impasse sur la poursuite de cette campagne sur le moyen terme.

Les campagnes de communication mettant en avant des comportements citoyens autour de la consommation durable, des « éco-gestes », déployées avec le concours des agences de l'État, portent des effets significatifs.

À titre d'exemple, le financement continu de l'État de la campagne de communication grand public intitulée « Chaque Geste Compte », déployée sur une pluralité de médias (spots radios et télévision, communication digitale), a participé à la réussite du plan de sobriété énergétique 2022-2024 : les consommations d'énergie des périodes 2022-2023 (-12.2 %) et 2023-2024 (-12.3 %) ont baissé au-delà des prévisions, par rapport à 2018-2019. Les crédits de paiements correspondant à l'exercice 2023 ont été augmentés de cinq millions d'euros, afin de consolider cette forte et efficace diffusion.

De plus, l'effort de structuration de filières biologiques dans notre pays, et les moyens financiers associés pour l'année 2026, sont identifiés comme des axes d'actions favorables au développement de l'agriculture biologique, par 136 parlementaires porteurs d'une résolution transpartisane sur ce sujet, déposée le 30 septembre 2025.

Par ailleurs, mis en place en 2008, le Fonds Avenir Bio finance les projets des groupements et filières biologiques les plus structurants sur les territoires. Confrontés à plusieurs années de crise de la consommation et de la production, ce fonds est essentiel pour l'ensemble des filières biologiques dans un objectif de créer des outils de transformation, de collecte, de distribution permettant de réguler au mieux la production aux fluctuations de la demande, au plus près des bassins de consommation.

En 2025, les demandes auprès de ce fonds ont représenté 25 millions d'euros sur 80 millions d'investissement au total. Toutefois, le ministère de l'Agriculture a réduit brutalement en mai l'enveloppe du Fonds Avenir Bio prévue en 2025 de plus de 50 %, soit une coupe de 9,4 millions sur les 18 millions d'euros prévus.

Plusieurs dizaines de projets innovants seraient laissés sur le chemin, alors qu'ils devaient bénéficier à 3 000 producteurs et près de 200 entreprises (minoteries, grossistes, coopératives, laiteries, logisticiens, sucrerie, etc). Ce fonds est indispensable pour la reprise du marché bio et pour répondre à une demande des consommateurs de manger bio et local.

Pour être recevable, cet amendement modifie les crédits (en AE et CP) de la manière qui suit :

– L'action 29 « Planification écologique » du programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt » est abondée de 15 000 000 d'euros.

– Les crédits de l'action 01 « Allègements de cotisations et contributions sociales » du programme 381 « Allègements du coût du travail en agriculture » sont diminués à hauteur de 15 000 000 d'euros.

Nous proposons ce transfert de crédit pour respecter les règles imposées par l'article 40 mais nous ne souhaitons pas réduire les crédits du programme 381 et proposons que le Gouvernement lève le gage.